

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

AIRBUS INDUSTRIE

Avions A330

Longerons arrière de voilure -
Inspection de la lumière d'assemblage entre nervures 1 et 2 (ATA 57)

APPLICABILITE :

Avions AIRBUS INDUSTRIE A330, modèles -301, -321, -322, -341 et -342 à l'exception de ceux qui ont reçu en production la modification AIRBUS INDUSTRIE 42547 ou modifiés en exploitation selon le Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE (BS) A330-57-3058 à l'édition originale ou toute révision ultérieure approuvée.

RAISONS :

Il a été mis en évidence, au cours des essais de fatigue de la voilure, l'initiation et le développement d'une crique depuis l'extrémité de la lumière d'assemblage au niveau de l'âme verticale du longeron arrière entre les nervures 1 et 2.

Cette situation non corrigée pourrait entraîner une diminution de l'intégrité structurale de la voilure.

ACTIONS :

Les mesures suivantes sont rendues impératives à la date d'entrée en vigueur de la présente Consigne de Navigabilité (CN) :

1. Avant accumulation de 10 300 vols ou 32 000 heures de vol depuis le premier vol de l'avion, à la première de ces deux échéances atteinte :
 - inspecter par Courants de Foucault (HFEC) la face arrière de l'âme du longeron arrière de voilure dans la zone adjacente à la lumière d'assemblage,
 - réparer si nécessaire,suivant les instructions du BS A330-57-3059.
2. Renouveler l'inspection ci-dessus à des intervalles n'excédant pas 8 300 vols ou 25 800 heures de vol, à la première de ces deux échéances atteinte.

Nota : Aucune inspection au titre de la présente CN n'est plus nécessaire après application du BS A330-57-3058.

REF. : Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A330-53-3058
Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A330-53-3059
Toute révision ultérieure approuvée de ces BS est acceptable.

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 07 JUILLET 2001

SUPERSEDED